

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Le 10 avril 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 Avril 2018, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

**Etaient présents** : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Sophie TUDAL, Conseillers Municipaux.

**Procuration** : M. Serge SINOU à M. René ROCUET.

**Secrétaire de séance** : Mme Fanny DERRIEN.

\*\*\*\*\*

**1 - K : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2018 est approuvé après un vote à mains levées à 21 voix pour et 6 abstentions (MM. (Mmes) Cathy DE ABREU, Danièle GOMES, Dominique LE NAOUR, Jean-Christophe HUIBANT, Patrick LE GUYADER et Sophie TUDAL), après avoir ajouté la précision suivante en page 8 : « M. Michel GUILLOU relève que M. GOURMELEN a remis en cause l'évolution des charges de personnel. Celle-ci était de 5 % par an environ de 2009 à 2014 ».

**2 - K : PROGRAMME DES TRAVAUX 2018**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux s'est réunie le 27 février 2018 et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 3 avril 2018.

Il donne la parole à M. Serge QUEMERE qui présente au Conseil le compte-rendu de ces commissions. Les estimations financières sont les suivantes :

**- VOIRIE -**

Nature des travaux	Montant T.T.C.
Marché voirie	118 800
Travaux hors marché de voirie	50 300
<b>TOTAL</b>	<b>169 100 €</b>

**- BATIMENTS COMMUNAUX -**

Affectation	Montant T.T.C.
Mairie	14 620
Ancien restaurant scolaire	4 000
Déconstruction de la maison rue du Cavardy	22 300
Ecoles élémentaire et maternelle	6 000
Restaurant Scolaire	6000
Halle des Sports	7 300
<b>TOTAL</b>	<b>60 220 €</b>

**- MOBILIER ET MATERIEL -**

Nature	Montant T.T.C.
Service technique (voirie, bâtiments, espaces verts)	13 120
Maison Communale	3 600
Médiathèque	8 650
Mairie	2 680
Maison de l'Enfance	4 300
Restaurant scolaire	6 240
Ecoles élémentaire et maternelle	5 590
<b>TOTAL</b>	<b>44 180 €</b>

Ces dépenses sont à prévoir au budget 2018 dans les opérations d'équipement correspondantes en section d'investissement (programmes 11, 12 et 13), pour un montant total de 273 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Serge QUEMERE et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'APPROUVER** le programme des travaux 2018 défini ci-dessus.

**3 - K : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS**

M. Michel GUILLOU propose au Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, d'affecter les résultats de l'exercice 2017 du Budget Principal et des budgets annexes de la manière suivante :

**BUDGET PRINCIPAL**

Excédent de fonctionnement 2017	663 799,29
Excédent d'investissement reporté 2017	73 574,72
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2017	663 799,29

**BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS**

Excédent de fonctionnement 2017	11 512,65
Excédent d'investissement reporté 2017	7 273,91
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2017	11 512,65

**BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS**

Excédent de fonctionnement 2017	6 096,00
Excédent d'investissement reporté 2017	14 357,19
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2017	6 096,00

Ces propositions ont reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du 3 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2017 du Budget Principal et des budgets annexes conformément aux propositions ci-dessus.

**4 - K : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS**

Conformément au code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il est proposé d'allouer au CCAS pour 2018 un montant de 7 640 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 3 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DE VOTER** une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 7 640 € et d'inscrire les crédits au compte 657362 du budget principal.

#### **5 - K : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'état fiscal notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018, le produit fiscal de référence s'élève à 1 513 851 € à taux constants. Ce produit provient de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat s'élève à 63 734 €.

Il a été proposé, en Commission des Finances du 3 avril 2018, conformément au rapport d'orientations budgétaires, de maintenir les taux des trois taxes. Les taux et les produits attendus sont répertoriés dans le tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition 2018	Taux constants	Produits 2018 à taux constants
Taxe d'habitation	4 214 000 €	14,95 %	629 993 €
Taxe foncière (bâti)	5 232 000 €	16,09 %	841 829 €
Taxe foncière (non bâti)	88 800 €	47,33 %	42 029 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 513 851 €</b>

Le projet de budget a été établi sur cette base.

M. Jérôme GOURMELEN constate que les bases augmentent peu et s'inquiète pour l'avenir. Cette situation est un sursis pour les investissements. M. René ROCUET partage cette inquiétude. M. Michel GUILLOU demande s'il aurait souhaité une augmentation des taux. Il répond que oui, mais il y a 10 ans. M. Patrick LE GUYADER précise qu'il n'est pas contre une augmentation des impôts mais à condition qu'elle soit régulière, pour augmenter les capacités d'autofinancement.

M. le Maire répond que l'on a activé le levier fiscal quand il fallait le faire. Actuellement, le montant de la DGF est inférieur à celui des communes de même strate.

M. Michel GUILLOU ajoute que les dépenses de fonctionnement ont diminué et que les recettes de fonctionnement ont augmenté, malgré une diminution de la DGF.

M. le Maire est optimiste sur l'apport de bases complémentaires. L'effet des nombreux permis de construire récemment accordés ne se fait pas encore sentir du fait de l'exonération temporaire de taxe foncière et du décalage de mise en recouvrement de la taxe d'aménagement. M. Patrick LE GUYADER souligne que le montant de la taxe d'habitation sera figé à l'avenir avec la réforme.

M. Michel GUILLOU ajoute que l'augmentation des taux aurait été préjudiciable pour les ménages.

M. Patrick LE GUYADER rappelle qu'il n'y a pas eu d'analyse prospective depuis 10 ans et que la Commune s'est très fortement endettée.

M. le Maire précise que l'on a des équipements en face. M. Patrick LE GUYADER constate que les autres communes ont moins de problèmes. M. Michel GUILLOU rappelle que la commune a subi une baisse des dotations de 600 000 € et que personne ne pouvait le prévoir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 21 voix pour et 6 voix contre (MM. (Mmes) Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, Jérôme GOURMELEN, René ROCUET, Sophie TUDAL et Serge SINOÛ par procuration),

**DE VOTER** les taux d'imposition proposés dans le tableau ci-dessus pour les taxes directes locales en 2018.

**6 - K : MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

M. le Maire rappelle que, par délibération 9-I du 16 décembre 2014, le régime indemnitaire des élus avait été modifié en application du plan d'économies.

Ce régime indemnitaire doit à nouveau évoluer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017. Ce décret prévoit une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions, de 1015 à 1022.

Or, la délibération du 16 décembre 2014 faisait référence expressément à l'indice brut 1015. Il est dès lors conseillé de se baser sur l'indice brut terminal de la fonction publique, ce qui évitera d'avoir à prendre une autre délibération en cas de nouvelle modification de cet indice terminal.

Par contre, dans le contexte financier de la commune, il n'est pas souhaitable d'augmenter le montant des indemnités des élus, et encore moins d'effectuer des rappels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est pourquoi il est proposé d'ajuster les taux pour que les indemnités versées entrent dans le cadre légal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,  
Considérant que la commune compte 3 539 habitants au 01/01/14,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances dans sa séance du 3 avril 2018,

**DECIDE**

**Art. 1er.** - Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 52,18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique  
Adjoints : 13,91 % de l'indice brut terminal de la fonction publique  
Conseillers délégués : 3,98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique  
Autres conseillers municipaux : 1,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Art. 2.** - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

**7 - K : CESSIION DE DEUX VEHICULES COMMUNAUX PAR MISE AUX ENCHERES EN LIGNE**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente des véhicules qui ne sont plus utilisés par les services et qui encombrant. Il s'agit des véhicules suivants :

Nature du bien	N° d'inventaire	1 <sup>ère</sup> immatriculation	Mise à prix minimum
Minibus Fiat Ducato	1999-75	1997	1 500 €
Renault Express	1996-09	1996	200 €

Il propose de les mettre aux enchères via un site internet d'enchères ouvert gratuitement à tous les acheteurs : collectivités, professionnels, associations et particuliers.

Les ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant et génèrent ainsi pour la commune une recette en toute transparence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'AUTORISER** M. le Maire :

- à mettre en vente aux enchères en ligne les véhicules visés ci-dessus,
- à signer les documents afférant à cette vente,
- à sortir ces véhicules de l'inventaire à l'issue de la vente.

## **8 - K : BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE**

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2018, a examiné le projet de Budget Primitif 2018 de la Commune.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 445 345 € en section de fonctionnement et 1 649 859,01 € en section d'investissement.

M. Patrick LE GUYADER estime qu'il s'agit d'un budget sans surprises, plat. L'augmentation brutale de la fiscalité en 2016 et en 2017 n'avait fait que traduire le manque d'anticipation. La commune est à la limite du surendettement, la principale dépense étant le remboursement du capital de l'emprunt. Il en sera de même pour 2019, dernière année de la mandature.

M. le Maire souligne qu'il s'agit encore d'un budget serré, de rigueur, qui fait apparaître une bonne maîtrise des dépenses. Il précise que, même si les taux ont été augmentés deux années de rang, ils restent en deçà de la moyenne de ceux des communes de même strate. La prise en compte de la richesse perçue de la CCPE, par le biais des attributions de compensation, a pénalisé la commune au niveau des dotations de l'Etat. Elles diminuent avec le transfert de la ZA mais des charges ont aussi été transférées à la Communauté de Communes. La commune dispose des équipements adaptés à son développement futur au niveau de l'habitat et des bâtiments dans les zones d'activités. Elle retrouvera sa vitesse de croisière d'ici peu.

M. Michel GUILLOU précise que 513 000 € d'investissements, ce n'est pas un budget plat. Il ajoute que l'endettement est passé de 8 millions d'euros en 2014 à 5,3 millions d'euros en 2018, soit une diminution de 34 %. Le surendettement n'est plus vrai aujourd'hui. M. Patrick LE GUYADER indique que la commune a un ratio de 8,5 années pour le remboursement de la dette, alors que la moyenne est de 4. M. Michel GUILLOU répond que ce ratio évolue dans le bon sens et rappelle que l'on part d'un ratio à 12 années.

M. Patrick LE GUYADER indique qu'un ratio élevé n'est pas forcément un mauvais signe mais il n'est pas normal de ne pas avoir augmenté les taux entre 2008 et 2016 alors que des investissements étaient programmés. M. le Maire répond qu'il a le souci de maintenir la pression fiscale à un niveau acceptable pour les contribuables. M. LE GUYADER regrette qu'il n'y ait pas de perspective d'investissement jusqu'à la fin du mandat, voire au-delà. L'amortissement du tracteur procure de l'autofinancement qui alimente la cagnotte mais le crédit-bail coûte cher.

M. René ROCUET souligne qu'il est normal que la dette baisse progressivement, mais reste élevée. Il demande que le PLU avance car le foncier est un levier pour les rentrées d'argent, notamment par le biais de l'extension des zones d'activités. M. le Maire précise que l'on n'a pas la maîtrise de ce levier car le code de l'urbanisme est très strict et les réglementations supra-communales s'imposent (SCOT, PLH). On ne va pas pouvoir développer l'urbanisation au-delà de ce qu'on avait dans le POS, à part en zone d'activités. Les délais de mise en place du PLU varient d'une commune à l'autre mais notre POS était plus récent que celui des communes du Pays Fouesnantais qui ont un peu d'avance sur Saint-Evarzec.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 21 voix pour et 6 voix contre (MM. (Mmes) Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, Jérôme GOURMELEN, René ROCUET, Sophie TUDAL et Serge SINOÛ par procuration),

**D'ADOPTER** le budget primitif 2018 de la commune tel qu'il a été présenté.

### **9 - K : BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ATELIER-RELAIS**

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2018, a examiné le projet de Budget Primitif 2018 de l'Atelier-Relais mis à disposition de l'association « les Papillons blancs ».

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 065 € en section de fonctionnement et à 29 221,56 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'ADOPTER** le budget primitif 2018 de l'Atelier-Relais tel qu'il a été présenté.

### **10 - K : BUDGET PRIMITIF 2018 DU COMMERCE-RELAIS**

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2018, a examiné le projet de Budget Primitif 2018 du Commerce-Relais.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 130 € en section de fonctionnement et à 25 233,19 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'ADOPTER** le budget primitif 2018 du Commerce-Relais tel qu'il a été présenté.

### **11 - K : DENOMINATION DE LA VOIE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE NEIZ LAN**


M. le Maire rappelle au Conseil que cette question avait été ajournée lors de la dernière réunion. A la demande de la Poste et de la CCPF, il serait cependant souhaitable de dénommer rapidement la voie de la zone d'activités de Neiz Lan, située au nord de la commune, en limite de Quimper.

Après réflexion, il maintient sa proposition de la dénommer « Hent Bihan ».


Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 25 voix pour et 2 abstentions (Mmes Sophie BOYER et Jocelyne CAROFF),


**DE NOMMER** la voie de la zone d'activités de Neiz Lan « Hent Bihan », en concertation avec la ville de Quimper pour la numérotation.


### **12 - K : INFORMATIONS DIVERSES**


 M. le Maire informe le conseil que le bureau de poste devait être fermé pendant trois semaines suite à un manque de personnel. Mme Sophie BOYER explique que, suite à une intervention auprès du service courrier, le nombre de jours de fermeture a été considérablement réduit. Le personnel de la mairie est mis en porte-à-faux car aucune communication n'a été faite sur le bureau de poste.

 M. José LENEPEU émet le souhait de dénommer la place de la stèle « Place colonel Arnaud BELTRAM 1973-2018 », suite à l'assassinat de ce colonel de Gendarmerie à Trèbes le 23 mars dernier.


 M. Jérôme GOURMELEN s'interroge sur les mises aux normes de l'assainissement non collectif demandées dans le secteur de Carn Yan. Le prix des travaux peut atteindre 12 000 €, avec des aides de l'ordre de 5 000 €. Que peut faire la commune pour aider les administrés en difficulté ? M. le Maire répond que ces personnes ont reçu un courrier de la CCPF. Les aides de l'Agence de l'eau seront sans doute revues à la baisse du fait du nombre très important de dossiers à traiter. Tous ne pourront pas être financés. La CCPF interviendra à hauteur de 10 %.

 M. le Maire félicite Lydie GOARIN pour la conduite du projet « hirondelles ». Une exposition faite par les enfants est visible dans le hall de la mairie.

 M. Henri BOUTET informe le conseil que le KAS met en place une tombola pour financer l'organisation du Tour du Finistère.

 Réunions et manifestations :

- du 1<sup>er</sup> avril au 27 mai : exposition d'aquarelles d'Anne CORNEC.
- Mercredi 11 avril à partir de 7 H : Rando cyclotouriste sur les traces du Tour du Finistère.
- Mercredi 11 avril à 14 H à l'Agora : Atelier d'écriture.
- Mercredi 11 avril à 20 H 30 : Réunion du Conseil d'administration du CCAS.
- Jeudi 12 avril à 20 H 30 à la Maison Communale : Vélo-cinéma. Projection du documentaire « La glace et le ciel » au moyen de la centrale électro-musculaire. M. Frédéric HENRIO précise que cette dernière est très sollicitée. Elle a été mise à la disposition du collège de Kervihan pendant un mois et a constitué un formidable outil pédagogique, de l'avis des enseignants.
- Vendredi 13 avril à 19 H : Relais VTT inter-associations et inter-entreprises.
- Vendredi 13 avril à 21 H à la Maison Communale : soirée dansante « fluo ».
- Samedi 14 avril : Départ du Tour du Finistère.
- Mercredi 18 avril à 14 H à l'Agora : Atelier d'écriture.
- Vendredi 20 avril à 18 H : Réunion du Comité Consultatif des Activités Associatives.
- Samedi 21 et dimanche 22 avril à la Maison Communale : Printemps de Clic-Clap.
- Mercredi 25 avril à 14 H à l'Agora : Agora ciné kids.
- Samedi 28 et dimanche 29 avril : Fête communale avec les courses à pied, la marche, la bourse aux vélos, le salon du vélo à assistance électrique et le vide-grenier.
- Lundi 30 avril à 10 H : Réunion du CHSCT.

 Date du prochain Conseil Municipal : le mardi 15 mai 2018 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 10 et ont signé les membres présents.